

AIDE 2025
EN FAVEUR DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DES PRODUCTEURS
DANS LE SECTEUR DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES (PPAM)

Conformément à la décision du Directeur Général de FranceAgriMer MEP/SMEF/VOLX/D 2015-01 en date du 13 mars 2015 et approuvée par le Ministre de l'agriculture, l'aide de FranceAgriMer est octroyée dans le cadre du règlement UE n°2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*, pour la prise en charge des actions technico-économiques et/ ou des investissements matériels, relevant de la transformation ou de la commercialisation.

L'aide est annuelle et octroyée pour des actions technico-économiques ou des investissements matériels relevant de la transformation et de la commercialisation, pour les objectifs suivants :

- Renforcement de la compétitivité, avec une amélioration du rapport qualité-prix et/ou de la lisibilité de l'offre
- Diversification et recherche de marchés de niche
- Attractivité et sécurisation des productions (levée de freins techniques, recherche d'un meilleur positionnement économique)
- Adaptation au contexte réglementaire
- Meilleure prise en compte des critères environnementaux et sociétaux

Elle concerne prioritairement les organisations de producteurs opérant sur le territoire national mais d'autres entreprises peuvent bénéficier de cette aide, sous certaines conditions.

Le dossier de demande d'aide doit être adressé à la Délégation nationale de Volx de FranceAgriMer à l'attention de Sarah PIERBONI, avant le 1^{er} mai 2025 à l'adresse suivante :

FranceAgriMer – Délégation Nationale de Volx
25 rue du Maréchal Foch
04130 VOLX

Les demandes réceptionnées hors délai sont rejetées et retournées à l'organisation qui aura alors la possibilité de déposer sa demande l'année suivante.

Afin de faciliter le traitement des dossiers, leur envoi pourra simultanément être effectué par voie électronique (sarah.pierboni@franceagrimer.fr).

(Contacter la délégation nationale de Volx pour plus de précisions
Sarah Pierboni 04 92 79 41 61 ou 06 71 07 18 37 ou sarah.pierboni@franceagrimer.fr).

Le contenu de la demande

Afin de pouvoir étudier votre demande d'aide, nous vous demandons de bien vouloir compléter le dossier ci-joint, en précisant les actions technico-économiques et/ou les investissements matériels prévisionnels pour au moins un des objectifs proposés ci-dessus.

Pour chaque objectif vous préciserez le ou les actions, la ou les modalités de mise en œuvre et les bénéfices attendus, les livrables, le budget prévisionnel et le calcul détaillé des frais de personnel pour leur réalisation.

Si une action a déjà fait l'objet d'une aide lors du ou des exercices précédents, vous devrez indiquer le bilan des réalisations, les améliorations constatées et éventuellement les difficultés rencontrées et préciser les raisons de son prolongement.

Pour rappel en ce qui concerne :

Les salaires (salaires + charges) : le taux maximum de l'aide est de 50 %. Les salaires correspondants au fonctionnement courant de l'organisation et ne répondant pas aux objectifs de l'action ne sont pas éligibles.

Les vacances : il s'agit de l'indemnisation effective des adhérents et administrateurs pour un travail réalisé exclusivement au titre de l'action aidée. Les indemnités liées à l'activité courante de l'organisation ne peuvent faire l'objet d'une aide. La prise en compte des vacances est plafonnée à un montant de 120 €/jour ou 17 €/heure de vacation. Le nombre de jours ou d'heures, l'objet et le coût par jour ou heure de ces vacances doivent être détaillés.

Les frais de déplacement : la prise en charge de ces frais sera limitée. Ils seront pris en compte dans la limite des barèmes indemnitaires de frais de missions prévus par les arrêtés du 20 septembre 2023 et du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat :

- Forfait de 20 €/repas,
- Forfait de base de 90€, 120€ (grandes villes et communes de la métropole parisienne) ou 140€ (Paris) par nuitée pour l'hébergement sur présentation d'une facture,
- Taux indemnités kilométriques, de 0,32 cts/km pour les véhicules de 5 CV et moins, de 0,41 cts/km pour les véhicules de 6 et 7 CV et de 0,45 cts/km pour les véhicules de 8 CV et plus.

Les prestations extérieures : ce poste doit être détaillé (objectif et nom du prestataire, nombre...).

Les frais d'analyses relèvent de cette ligne. Le taux maximum de l'aide est de 50 %.

Pour les prestations d'un montant supérieur à 5 000 € un devis doit être fourni avec la demande.

Les investissements : les investissements et achats de matériels directement liés à la production primaire de produits agricoles sont exclus de l'aide. Le taux maximum de l'aide est de 40 %. En cas d'investissements bénéficiant de plusieurs aides publiques, il convient de vérifier que ceux-ci ne bénéficient pas de plus de 40 % de financement public, toutes les aides publiques confondues ou du taux maximal autorisé dans le cadre d'un cofinancement Feader.

Un devis pour chaque investissement doit être fourni avec la demande.

Objectif 1: Renforcement de la compétitivité, avec une amélioration du rapport qualité-prix et/ou lisibilité de l'offre

Actions

- Adaptation des outils et des méthodes de travail pour améliorer la réactivité et la productivité
- Amélioration de l'offre d'un ou plusieurs produits
- Amélioration de la gestion des apports

Modalités de réalisation

- Investissement matériel de transformation
- Réorganisation interne, mutualisation des moyens ou fonction avec d'autres organismes
- Stages, formations
- Accompagnement des adhérents pour la qualité des apports

Objectif 2: Diversification et recherche de marchés de niche

Actions

- Contractualisation
- Démarchage auprès de nouveaux clients, prospection
- Mise en place de nouvelles gammes de produits
- Mise en place de nouveaux supports commerciaux

Modalités de réalisation

- Vente directe
- Internet
- Promotion
- Elaboration de nouveaux produits

Objectif 3: Attractivité et sécurisation des productions

Actions

- Appui technico-économique en vue d'améliorer la qualité du produit ou des produits
- Adaptation des outils et des méthodes en vue d'améliorer la qualité du produit
- Raccourcir et fiabiliser les délais
- Réaménagement des espaces dédiés, classement...

Modalités de réalisation

- Action de sensibilisation (réunions, visites...)
- Stages, formations,...
- Achat de documentation
- Réception, tri, conditionnement

Objectif 4: Adaptation au contexte réglementaire

Actions

- Audit interne, état des lieux
- Amélioration des systèmes existants
- Mise aux normes, réorganisation interne

Modalités de réalisation

- Prestations extérieures (analyses, juridiques...)
- Stages, formations
- Sécurisation

Objectif 5 : Meilleure prise en compte des critères environnementaux et sociétaux

Actions

- Amélioration de la traçabilité
- Amélioration de l'hygiène
- Amélioration de la sécurité
- Réorganisation, audit

Modalités de réalisation

- Prestations extérieures (analyses...)
- Stages, formations
- Limiter les attaques de nuisibles lors du stockage
- Limiter les contaminations croisées
- Sécurisation des chaînes (froid, transformation...)
- Mise en place label qualité

DEMANDE D'AIDE 2025
EN FAVEUR DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DES PRODUCTEURS
DANS LE SECTEUR DES PLANTES À PARFUM,
AROMATIQUES ET MÉDICINALES (PPAM)

Présentée par :

Nom de l'Organisation de Producteurs :

Adresse:

Téléphone (s) :

Adresse électronique :

Nom, prénom et qualité du signataire de la demande :

Aides et subventions obtenues ou sollicitées par votre organisation au titre des 3 derniers exercices comptables, en précisant celles relevant du régime d'aide « *de minimis* »

Année (*)	Origine	Destination	<i>De minimis</i> O/N	Montant
2025				
2024				
2023				
Total				

(*)Détailler sur une feuille annexe si plusieurs financements perçus une même année

Le demandeur atteste l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Date,

Signature et cachet

OBJECTIFS GENERAUX DU PROGRAMME

Descriptif des actions du programme et budget prévisionnel par thème

Objectif 1 - RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ, AVEC UNE AMÉLIORATION DU RAPPORT QUALITÉ-PRIX ET/OU DE LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE

OBJECTIFS

MODALITÉS DE RÉALISATION

LIVRABLES

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	Montant (€)
Salaires, charges et taxes afférentes des personnels	
Vacations	
Frais de déplacement	
Investissements	
Prestations extérieures	
Autres frais spécifiques	
Total	

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE VACATION

Coût prévisionnel des vacances		
Nombre de jours	Coût unitaire	Total

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE PERSONNEL

CATEGORIE DE PERSONNEL		Quantité jours	Coût unitaire (€)	Montant (€)
Techniques	Ingénieurs			
	Technicien			
	Autres techniques			
	Total			
Commercial				
Secrétariat				
Total				

Objectif 2 : DIVERSIFICATION ET RECHERCHE DE MARCHÉS DE NICHE

OBJECTIFS

MODALITÉS DE RÉALISATION

LIVRABLES

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	Montant (€)
Salaires, charges et taxes afférentes des personnels	
Vacations	
Frais de déplacement	
Investissements	
Prestations extérieures	
Autres frais spécifiques	
Total	

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE VACATION

Coût prévisionnel des vacances		
Nombre de jours	Coût unitaire	Total

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE PERSONNEL

CATEGORIE DE PERSONNEL		Quantité jours	Coût unitaire (€)	Montant (€)
Techniques	Ingénieurs			
	Technicien			
	Autres techniques			
	Total			
Commercial				
Secrétariat				
Total				

Objectif 3 : ATTRACTIVITÉ ET SÉCURISATION DES PRODUCTIONS (LEVÉE DE FREINS TECHNIQUES, RECHERCHE D'UN MEILLEUR POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE)

OBJECTIFS

MODALITÉS DE RÉALISATION

LIVRABLES

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	Montant (€)
Salaires, charges et taxes afférentes des personnels	
Vacations	
Frais de déplacement	
Investissements	
Prestations extérieures	
Autres frais spécifiques	
Total	

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE VACATION

Coût prévisionnel des vacances		
Nombre de jours	Coût unitaire	Total

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE PERSONNEL

CATEGORIE DE PERSONNEL		Quantité jours	Coût unitaire (€)	Montant (€)
Techniques	Ingénieurs			
	Technicien			
	Autres techniques			
	Total			
Commercial				
Secrétariat				
Total				

Objectif 4 : ADAPTATION AU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

OBJECTIFS

MODALITÉS DE RÉALISATION

LIVRABLES

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	Montant (€)
Salaires, charges et taxes afférentes des personnels	
Vacations	
Frais de déplacement	
Investissements	
Prestations extérieures	
Autres frais spécifiques	
Total	

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE VACATION

Coût prévisionnel des vacances		
Nombre de jours	Coût unitaire	Total

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE PERSONNEL

CATEGORIE DE PERSONNEL		Quantité jours	Coût unitaire (€)	Montant (€)
Techniques	Ingénieurs			
	Technicien			
	Autres techniques			
	Total			
Commercial				
Secrétariat				
Total				

Objectif 5 : MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

OBJECTIFS

MODALITÉS DE RÉALISATION

LIVRABLES

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	Montant (€)
Salaires, charges et taxes afférentes des personnels	
Vacations	
Frais de déplacement	
Investissements	
Prestations extérieures	
Autres frais spécifiques	
Total	

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE VACATION

Coût prévisionnel des vacances		
Nombre de jours	Coût unitaire	Total

CALCUL DÉTAILLÉ DES FRAIS DE PERSONNEL

CATEGORIE DE PERSONNEL		Quantité jours	Coût unitaire (€)	Montant (€)
Techniques	Ingénieurs			
	Technicien			
	Autres techniques			
	Total			
Commercial				
Secrétariat				
Total				

RÉCAPITULATIF FINANCIER POUR LA TOTALITÉ DU PROGRAMME TOUTES ACTIONS CONFONDUES
(Budget et plan de financement prévisionnels)

Rubriques	Item	Coût total (HT) en €	Taux de prise en charge FranceAgriMer	Aide FranceAgriMer (€)	Autre financement	Autofinancement (€)
Salaires et Vacations	Salaires					
	Vacations administrateurs					
	Sous total					
Déplacements						
Investissement(s)						
Prestations						
Autres dépenses spécifiques						
Sous total dépenses directes						
Total général						

M. ou Mme

Représentant de l'Organisation de Producteurs :

.....

En sa qualité de :

Sollicite une aide d'un montant total deeuros au titre du programme
présenté ci-dessus.

Fait à..... le